

Réponse d'Aéroport Toulouse-Blagnac à la consultation de l'Autorité de régulation des transports sur la mission de suivi économique et financier

ATB a souhaité apporter un certain nombre d'éléments de réponse aux questions de l'Autorité sur les objectifs et conditions de mise en œuvre de la mission de suivi économique et financier.

Questions 1 et 2

Quelles modalités de restitution des analyses conduites par l'Autorité dans le cadre de la mission de suivi économique et financier qui lui a été confiée par le législateur seraient-elles le mieux susceptibles de contribuer, selon vous, à l'objectif « d'éclairer les acteurs » du secteur aéroportuaire et pourquoi ?

Les premiers angles d'analyses de ce panorama appellent-ils des commentaires de votre part ?

ATB n'a pas d'observations sur la publication par l'Autorité d'un rapport de suivi économique et financier. L'Autorité doit pouvoir disposer d'éléments déjà collectés par d'autres acteurs du transport aérien, notamment auprès d'institutionnels dont la DGAC, pour limiter la demande d'informations aux exploitants aéroportuaires.

Question 3

La profondeur historique envisagée par l'Autorité pour mener les analyses en matière d'offre aérienne et de trafic appelle-t-elle des commentaires de votre part ?

Sur la profondeur historique envisagée par l'Autorité, ATB souligne la difficulté à collecter les données sur une période longue de 10 ans. Une période ramenée à un historique de 5 ans au plus paraît suffisante pour éclairer sur les tendances de trafic d'avant crise puis sur les effets de la crise.

Question 4

a) Les éléments que se propose d'étudier l'Autorité en matière de résultats économiques et financiers des aéroports mentionnés à l'article L. 6327-1 du code des transports appellent-ils des commentaires de votre part ?

b) La profondeur historique en matière de résultats économiques et financiers que propose d'étudier l'Autorité appelle-t-elle des commentaires de votre part ?

c) La sollicitation des données prévisionnelles sur les thématiques spécifiquement évoquées par l'Autorité appelle-t-elle des commentaires de votre part ?

a) Les thématiques économiques proposées sont nombreuses et l'ART envisage de plus d'analyser d'autres éléments qui relèvent de l'économie générale d'une plateforme aéroportuaire.

ATB entend que les thématiques restent proches des éléments transmis dans le cadre de l'instruction de l'ART sur l'homologation annuelle des tarifs des redevances aéroportuaires.

- b) La période historique en matière de résultats économiques et financiers doit pouvoir se limiter à 3 ans avec 2019 comme année de référence d'avant crise.
- c) ATB entend que l'ART fonde ses analyses sur les seules données prévisionnelles de trafic et d'investissement qui ont été transmises dans le cadre de la demande d'homologation des tarifs des redevances aéroportuaires.

Question 5

D'une manière générale, les éléments proposés aux points 7 à 22 appellent-ils des commentaires de votre part ?

ATB souhaite que l'ART s'appuie sur les données adressées par l'exploitant aéroportuaire dans l'exercice de ses missions de régulation économique.

En effet, ATB engage déjà des travaux conséquents pour fournir des informations très larges et détaillées lors de la demande d'homologation des tarifs des redevances aéroportuaires.

Question 6

Cette liste préliminaire appelle-t-elle des commentaires de votre part ?

Les acteurs sont invités à faire part de tout élément d'information permettant de confirmer, compléter et affiner les propositions.

La liste préliminaire n'appelle pas d'observations particulières dès lors que les éléments entrent dans le champ des informations fournies dans le cadre de la demande d'homologation des tarifs des redevances aéroportuaires.

De plus, pour certaines informations opérationnelles à l'exemple de celles relatives à la qualité de service, ne peuvent être communiqués que les indicateurs propres à chacun des exploitants. Cette approche pragmatique, qui consiste à ne fournir que les données disponibles, ne semble donc pas compatible avec une collecte d'informations homogènes entre les plateformes aéroportuaires.

Question 7

Les précisions méthodologiques évoquées par l'Autorité appellent-elles des commentaires de votre part ?

Sur l'approche méthodologique évoquée par l'Autorité, ATB alerte sur les risques de lourdeur administrative de compléter un fichier au format Excel et par conséquent demande que cet exercice de collecte ait un caractère proportionné.